

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

Etaient présents : Mrs VOISET Jean maire, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy, Mr THIBAUT Alain adjoints, Mme RABU-JUVIN Virginie, Mr VIAUD Alain, Mme GAILLARD Jennyfer, Mr LEGRAIS Jean-Pierre.

Absents : Mrs BOUYER Stéphane (excusé) , GUÉNARD Jérôme (arrivé à 21 h 15).

Date de convocation : Le 14/01/2016

ORDRE DU JOUR

- 1) Etude de faisabilité de l'éclairage public dans l'agglomération et rue du Sentier de l'Ardoise
- 2) Acquisition d'une remorque pour les services techniques
- 3) Entretien des hydrants
- 4) Reconstruction du mur du parking (salle des fêtes)
- 5) Questions diverses
 - a) Subventions communales aux associations locales.
 - b) Police du Maire.
 - c) Logement attenant au dépôt de pain (6, rue d'Anjou)
 - d) Projet d'acquisition de terrain
 - e) Compteurs communaux
 - f) Matériels de boulangerie
 - g) restauration scolaire

Approbation du PV de la réunion du 1^{er} décembre 2015

1) ETUDE DE FAISABILITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS L'AGGLOMÉRATION ET RUE DU SENTIER DE L'ARDOISE :

Un devis a été établi par le SYDELA en charge de la maintenance de l'éclairage public. Il avait été répertorié 9 lampes à remplacer (lampes à vapeur de mercure) dans le diagnostic établi en 2014. Un devis a donc été établi ; il se chiffre à 1 321.67 € HT (il s'agit d'une estimation).

Par ailleurs, dans le lotissement du Sentier de l'Ardoise, il est prévu le remplacement de deux bornes et un mât par une lanterne plus performante. L'ancien mât sera récupéré et installé en remplacement d'un mât accidenté qui n'a jamais été réparé. L'estimation chiffrée s'élève à 1031.42 € HT.

Ces travaux seraient inscrits en investissement dans le budget de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal dans son ensemble est favorable au remplacement de 9 lampes à vapeur de mercure dans l'agglomération ainsi que le remplacement de deux bornes et un mât par une lanterne plus performante dans le lotissement le Sentier de l'Ardoise et charge Mr le Maire de lancer la consultation près du SYDELA.

2) ACQUISITION D'UNE REMORQUE : Aucune décision n'ayant été prise à la dernière réunion de Conseil Municipal alors que cet équipement est indispensable et d'utilisation courante pour les services techniques : transport des panneaux électoraux, transport des tailles d'arbres etc... suite à l'examen de nombreuses propositions, Mr le Maire a fait l'acquisition d'une remorque (poids total en charge : 750 kgs) près de AJIMATERIAUX à POUANCE au prix de 1 990.00 € TTC. Les délais de livraison sont d'environ 3 semaines. La dépense sera inscrite en investissement du budget 2016.

3) ENTRETIEN DES HYDRANTS : La vérification de hydrants et points d'eau naturels et artificiels présente de nombreuses anomalies qui sont pour la plupart la numérotation absente sur les bornes ou le carré ou le volant de manœuvre cassé, manquant ou défailant ou une fuite au raccord ou au carré de manœuvre ou pas de vidange.

Concernant les points d'eau, la plupart sont privés et situés dans la forêt ; l'accès est impossible en cas d'intervention.

Après discussion, le Conseil Municipal charge Mr le Maire de prendre contact avec VEOLIA dans le cadre de la convention signée avec cet organisme afin de procéder aux réparations.

Pour les points d'eau privés, la Commune ne peut en aucun cas intervenir pour réaliser des travaux d'entretien ou de réparations sur le domaine privé ; un courrier sera adressé aux propriétaires les informant de l'inaccessibilité aux points d'eau (le rapport du SDIS) sera joint.

4) RECONSTRUCTION DU MUR DU PARKING (salle des fêtes) : A la dernière réunion, le sujet avait été évoqué ; Stéphane Bouyer étant absent, ce dernier a précisé ne pas avoir eu le temps de s'en occuper. Mr le Maire revient donc sur le sujet et suggère aux élus de recruter une personne ayant l'expérience en maçonnerie pour réaliser des travaux d'entretien ou de consolidation des murs communaux (mur du calvaire, murs chemin des Ecoliers, mur du lavoir) et la construction du mur du parking de la salle des fêtes. Pour ce faire, il propose d'avoir recours aux contrats aidés par l'Etat (CUI-CAE) pour lesquels l'Etat peut aider jusqu'à 80 % (taux fixé par arrêté préfectoral). Actuellement, une personne domiciliée sur la Commune pourrait assurer cette fonction, il s'agit de Mr Luc TRICAULT demeurant 4, rue de la Grée à JUIGNE-des-MOUTIERS. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal considérant que le besoin est justifié, décide de recruter un agent en qualité de maçon pour assurer les travaux d'entretien ou de consolidation des murs existants ainsi que la reconstruction du mur du parking de la salle des fêtes. Il émet un avis favorable à la candidature présentée par Mr le Maire, à savoir Mr Luc TRICAULT demeurant 4, rue de la Grée à JUIGNE-des-MOUTIERS au titre du contrat d'accompagnement dans l'emploi aidé par l'Etat (CUI-CAE) à raison de 20 Heures par semaine pour une durée de 12 mois incluant une période d'essai d'un mois et ce à compter du 1^{er} mars 2016. Dans l'hypothèse où le travail ne satisfierait l'ensemble des élus ; au terme de son mois d'essai, Mr TRICAULT ne serait pas maintenu dans son poste et la commune aurait recours au recrutement d'un nouvel agent.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire de signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Subventions aux associations locales : Le Conseil Municipal décide que les associations locales souhaitant bénéficier de subventions communales devront formuler une demande près de la mairie accompagnée du bilan financier de l'exercice passé (2015).

Par ailleurs deux clubs d'âinés existent sur la commune ; Mr le Maire suggère que ces deux associations fournissent en sus du bilan financier le listing nominatif des adhérents au 1^{er} janvier 2016.

Un courrier sera envoyé aux présidents d'associations stipulant la marche à suivre.

b) Police du maire (pour infos) : Deux rapports de notaires relatent que « le mauvais état du bâtiment des cités du Pavillon nécessite des travaux de mise en sécurité à court terme... Il est à redouter qu'une partie des murs s'affaisse prochainement » ; par conséquent afin d'éviter tout risque d'accident avec ce bâtiment menaçant ruine, un arrêté municipal de péril imminent va être pris ; le site sera sécurisé tant dans le chemin « du Pavillon » que sur la parcelle ainsi que l'accès à la carrière et des panneaux seront apposés « site dangereux, interdit au public » comme ce qui se pratique sur la commune de St Michel et Chanveaux.

c) Logement attenant au dépôt de pain (6, rue d'Anjou) : Un foyer s'est manifesté pour prendre en location le logement sis au 6, rue d'Anjou à partir du 2 juillet 2016. J'ai contacté l'entreprise STEPHAN pour l'établissement d'un devis comprenant la fourniture et mise en place d'un escalier accédant à l'étage car l'actuel escalier est peu pratique. Pas de devis à ce jour, le fournisseur n'ayant pas fourni les éléments ; le sujet sera revu à la prochaine réunion. Il y a lieu d'envisager quelques travaux : compteurs électriques pour le dépôt de pain et pour la partie privée, il faudra remettre l'électricité aux normes par ailleurs j'exige qu'un bureau de contrôle passe afin de vérifier l'installation électrique avant le début de location. Un bail sera établi chez le notaire Me ARNAUDJOUAN.

d) Projet d'acquisition de terrain : Mr le Maire informe les élus que la propriétaire de la parcelle cadastrée section ZK N° 32 d'une superficie de 1 ha 08 a serait vendeur dudit terrain ; il est actuellement loué. Une partie

du terrain est classé en zone humide. il se prêterait volontiers à la réalisation d'un parking dans l'avenir. A ce jour le vendeur n'a pas fait de proposition tarifaire. Le sujet sera donc revu ultérieurement.

e) Compteurs d'eau : A la réception des factures d'eau ; il a été constaté de nombreux dysfonctionnements. Tout d'abord la consommation d'eau aux WC place de l'Eglise enregistre 258 m3 d'eau d'où une facture de 616 €. L'entreprise ROINSARD est passée pour établir un devis, il se chiffre à 1137.70 €. A réception de cette facture, elle sera transmise à VEOLIA afin que ces derniers prennent à leur charge la consommation enregistrée et la facture à régler correspondra à la moyenne des exercices 2012, 2013 et 2014.

Autre problème au 13, rue de la Mairie où un sous-compteur est installé dans l'escalier pour enregistrer les consommations de la mairie (accueil périscolaire). Il est formellement interdit d'installer des sous-compteurs ; par conséquent il va falloir installer un compteur d'eau pour les toilettes de l'accueil périscolaire. Un devis sera demandé près de VEOLIA.

Autre problème : A la bibliothèque, depuis que la Commune a vendu l'immeuble à la Communauté de Communes du Castelbriantais, les factures sont toujours au nom de la commune et il a été constaté une fuite enregistrant une consommation de 441 m3 soit un montant de facture de 1041.66 €.

La mairie a demandé une régularisation de ce dossier avec la Com/Com. Les travaux pour la réparation se chiffrent à 1596.00 €. La Commune va devoir payer cette facture et sera ensuite remboursée par la Com/Com. Quant à la consommation d'eau, un courrier a été adressé au Président du SIAEP lui demandant de prendre en charge la facture, s'agissant d'une fuite sous terre non constatable.

Le compteur va être transféré au compte de la Com/Com. Un sous-compteur avait été installé à la cantine ; là aussi c'est interdit, par conséquent VEOLIA va venir installer un compteur pour le compte de la mairie (coût 505.00 €).

f) Matériels de boulangerie : A ce jour, il reste du matériel à vendre notamment le four et quelques équipements. Plusieurs fournisseurs sont informés ; il faut donc attendre les propositions tarifaires.

g) Groupement de commande pour la fabrication et la fourniture de repas aux restaurants collectifs et le service de portage de repas à domicile : La Mairie de Pouancé interroge les communes concernées par le groupement de commandes pour la fabrication et la fourniture de repas aux restaurants collectifs car le marché conclu pour 4 ans arrive à échéance le 31 août 2016. Afin de pouvoir lancer la prochaine consultation, il y a lieu de connaître la position des communes sur le maintien ou non du groupement de commandes « restauration scolaire et portage de repas ». Après discussion, le Conseil Municipal est favorable pour adhérer au groupement de commandes dans le cadre de la consultation du marché « restauration scolaire – portage des repas ».

h) Projet d'aménagement d'une aire de jeux : Mr le Maire suggère au Conseil Municipal que suite à l'acquisition d'une réserve foncière de 6 300 m² à l'entrée de l'agglomération, là où est implanté le terrain multisports, ne serait-il pas judicieux de créer une aire de jeux afin que cet espace devienne un lien social entre les différentes générations, avant tout un lieu de rencontres où se mêleraient les jeunes, les assistantes maternelles, les retraités avec la mise à disposition d'un terrain de pétanque.

Cette aire de jeux serait constituée de jeux pour jeunes enfants : cadre à grimper, cabane « repère de l'ours », jeux à ressort ou autre, d'une table de ping-pong pour les ados, de tables de pique-nique, bancs etc. Un devis estimatif a été établi se chiffrant à 9 311.74 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de développer cette réserve foncière, émet un avis favorable à la réalisation d'une aire de jeux sur ce site qui serait un lien social entre les différentes générations et avant tout un lieu de rencontres convivial où se mêleraient les jeunes, les assistantes maternelles, les retraités etc...

Il prend connaissance du devis estimatif se chiffrant à 9 311.74 € TTC et sollicite une dotation au titre de la réserve parlementaire et précise que les crédits nécessaires à cet investissement seront inscrits au budget primitif 2016, en section d'investissement.

Par ailleurs un autre partenaire financier sera sollicité pour la prise en charge de la table de ping-pong.

i) Location d'une parcelle de terres communales : OBJET: LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRES COMMUNALES A MR LEJEUNE : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'une parcelle de terres communales cadastrée section ZC N° 49 située au lieu-dit « la Teillais » (terrain dépendant de la station) est actuellement vacante et disponible pour partie à la location. Mr LEJEUNE demeurant au 1, le Vieux Juigné à JUIGNE-des-MOUTIERS a fait connaître son intention près de la Mairie de louer ladite parcelle (pour laquelle la surface est inconnue) ; il suffira de la mesurer.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la location de la parcelle communale cadastrée section ZC N° 49, dont la superficie reste à définir, située au lieu-dit « la Teillais » à compter du 1^{er} février 2016,

Fixe le tarif annuel sur la base de 115 € de l'hectare,

La présente location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire de signer le bail à intervenir entre la Commune qu'il représente et Mr LEJEUNE.

j) Bureau retenu pour le diagnostic sur les Etablissements recevant du public : Dans le cadre du groupement passé avec plusieurs communes, le cabinet retenu pour la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics c'est ACCESMETRIE ; le coût de cette prestation se chiffre à 2100 € TTC pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmé et 155.76 € pour l'appel d'offres ; il s'agit de la part revenant à la Commune de Juigné-des-Moutiers.

k) Projet de réaménagement de la salle des fêtes : Un groupe de travail ayant été constitué, Mr Jérôme GUÉNARD (rapporteur) présente aux élus une esquisse ou ébauche d'agrandissement de l'actuelle salle comprenant deux plans. Bien entendu, chacun est invité à y réfléchir, à y apporter ses idées ; la commission est ouverte au dialogue. Le sujet sera bien évidemment évoqué lors des prochains conseils municipaux.

l) RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES RUE DU SENTIER DE L'ARDOISE : Un habitant de la rue souhaite s'exprimer sur les problèmes rencontrés avec les ordures ménagères dans la rue du Sentier de l'Ardoise. En effet des familles déposent leurs ordures à côté des containers après le passage des éboueurs, les sacs sont éventrés, les déchets éparpillés dans les rues et le tout est collecté une semaine plus tard. Des photos datées témoignent de la scène. Les services du SICTOM doivent venir en mairie prochainement ; le sujet sera évoqué ; des solutions seront apportées afin de remédier à cet état de faits et ainsi permettre à ces quelques familles de faire preuve d'un peu plus de civisme sinon des sanctions seront prises.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : mardi 16 février à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30 mn.